

AUTONOMIE



De plus en plus de seniors aspirent à vieillir dans leur logement. La prévention de la perte d'autonomie est l'un des défis centraux à relever pour répondre à la transition démographique

Des données de santé à l'échelle des QPV rares voire inexistantes

En 2023, les déterminants de santé restent défavorables aux habitant-es des quartiers (persistance des inégalités). Exposés toute leur vie à un faisceau d'inégalités sociales, les seniors résidant en QPV vieillissent moins bien qu'ailleurs :

- Conditions de vie précaires
- Usures liées à des conditions de travail plus rudes
- Un cadre de vie souvent plus dégradé qu'ailleurs
- Perception de l'habiter plus négative
- Insécurité alimentaire plus fréquente
- Manque d'infrastructures de santé de proximité
- Renoncement plus fréquent aux soins
- Couverture de santé plus faible
- Moins bonne perception de la santé
- Espérance de vie plus courte
- Prévalence des problèmes de santé ou des maladies chroniques (diabète en l'occurrence)

La MSA a créé un portail sur lequel il est possible d'accéder à diverses données de santé à l'échelle d'une ville
[Accéder au portail de la MSA](#)



Un bon état de santé physique et mentale est fondamental pour préserver une autonomie suffisante au maintien à domicile, et prévenir toute forme d'isolement.



ENJEUX

- Repérage et recensement des seniors vulnérables
- Adaptation des logements / prévention des chutes
- Aménagement urbain favorable à la mobilité
- Prévention du non-recours aux soins et aux droits



[Prévention de la perte d'autonomie et accès aux soins](#)

[Adaptation des logements](#)

[Accès aux droits](#)

[Aménagement urbain](#)



> Accès aux droits

Enjeux

La non-connaissance des droits par manque d'information conduit à un risque de non-recours et de renoncement aux droits. Ce risque est d'autant plus élevé pour les personnes en situation de vulnérabilité économique et/ou sociale. Les personnes âgées sont particulièrement concernées.

En 2019, 26,7 % des personnes âgées de 60-74 ans et 67,2 % des plus 75 ans étaient en situation d'illectronisme (Insee première, n°1780, octobre 2019).

Villes et Territoires a réalisé un diagnostic sur le vieillissement dans les QPV et ses incidences. Dans ce cadre les professionnel(le)s de terrain nous ont fait part de constats partagés :

- La demande d'aide à l'accès aux droits est en constante évolution. Une demande face à laquelle les structures de proximité évoquent leur surcharge de travail.
- Il n'y a pas de réelle coordination ou de coopération entre les structures qui œuvrent pour l'accès aux droits.
- Les services publics n'ont plus assez de temps à consacrer aux administré(e)s pour accompagner la résolution des problèmes.
- Les aîné(e)s les plus vulnérables ne vont plus vers les structures. Ils s'appuient sur leurs enfants et se trouvent démunis lorsqu'ils sont absents, ou lorsque ceux-ci ne maîtrisent pas suffisamment les rouages de l'administration.
- Pour les personnes âgées illettrées et/ou qui ne maîtrisent pas la langue française, l'usage autonome du numérique, essentiel pour un accès aux droits qui se dématérialise de plus en plus, est impossible.
- Peu de structures de proximité ont été formées à l'utilisation d'[Aidants Connect](#). Or les professionnel(le)s doivent régulièrement faire face au phénomène d'errance administrative.

Enjeux

- Le renforcement de l'offre en matière de soutien et d'accompagnement à l'accès aux droits
- Une meilleure interconnaissance et coordination entre les structures qui œuvrent dans ce champ d'action
- Le renforcement de la professionnalisation des structures qui ont comme mission l'accompagnement à l'accès aux droits des personnes
- Le renforcement d'une offre d'information et de soutien des aidant(e)s.
- Le développement d'une médiation basée sur l'aller-vers.



AUTONOMIE



[Retourner au menu "Autonomie"](#)

Accès aux droits

Liens avec les actions territoriales

Santé : Accès aux soins et prévention de la perte d'autonomie

Social : lutte contre la précarité

Habitat : accès aux droit à un logement décent et adapté

Les partenaires et ressources territoriales

- CCAS
- Maison France service
- France médiation à travers sa missions régionales d'appui » (MRA), met à disposition, localement, son expertise et ses outils
- Structures associatives d'accompagnement à l'accès aux droits
- Services de médiation
- Bailleurs sociaux
- Les services d'aide et de soin à domicile
- CNSA
- Conférence des financeurs (Conseil départemental)
- Régimes de retraite et Santé publique France sont engagés dans une démarche active de préventions auprès de leurs assurés pour préserver l'autonomie, orienter, informer.

[En savoir +](#)

Ces ressources nécessitent de travailler de manière transversale de manière à s'assurer que les personnes âgées issues des QPV ont été prises en compte dans les politiques de droit commun déployées par ces acteurs ressources et partenaires.

Paroles de pro/d'habitants

Le passage à la retraite entraîne, pour certaines personnes âgées, notamment les hommes qui ont travaillé dans le milieu agricole, une précarisation. Ces anciens ouvriers agricoles s'appauvrissent quand ils passent d'un salaire à une très faible retraite. Souvent ces travailleurs immigrés sont isolés et se retrouvent démunis quand il leur faut trouver de l'aide et accéder à leurs droits.

Les personnes âgées ne font pas naturellement appel à l'aide d'une structure. C'est souvent accompagnées de leur enfant, qu'elles entrent en contact avec un professionnel. Lorsque les enfants ne sont pas sur place, certaines personnes âgées ne recourent pas à leurs droits.

Je ne peux pas me débrouiller toute seule, internet c'est trop compliqué. Non je ne veux pas essayer, je n'aime pas internet et les ordinateurs tout ça, je n'aime pas, je n'en veux pas. Si mes enfants ne m'aident pas, je ne le fais pas toute seule.



> Accès aux droits

Des solutions pour agir

Le kit d'accès aux droits pour les seniors allophones – L'initiative de l'association Samuel Vincent (dispositif ADLI co-piloté par la DDPS) à Nîmes

Ce kit a été réalisé dans le cadre des actions d'accès aux droits pour les seniors allophones financées et soutenues par la DDPS du Gard, l'interrégime et la politique de la ville. Les objectifs du kit sont multiples :

- Aider les seniors allophones et leurs accompagnant(e)s dans les démarches administratives
- Offrir un outil de repérage et un annuaire des ressources existantes
- Créer un support de communication et de liaison personnalisé multilingue pour les professionnel(le)s de la santé ou du social
- Favoriser l'accès au numérique, lutter contre la dispersion d'informations causée par le manque d'autonomie et la fracture numérique
- Proposer des solutions au phénomène d'errance administrative.

Le kit est composé de deux outils :

- Un « livret d'accès aux droits pour les seniors 60+ », organisé en neuf thèmes : Ressources Bien Vieillir et Autonomie, Santé, Logement, Accès au droit et justice, Seniors étrangers en France, Mobilité, Solidarité, Annuaire et Contacts Utiles. Il est traduit en plusieurs langues.
- Un cahier « Mes Papiers mes démarches » est organisé en cinq grandes sections facilement représentées dans le sommaire et connotées aussi par une couleur différente.

[En découvrir +](#)

Médiation sociale vers les seniors – L'exemple de l'initiative portée par l'association DUNES

L'association DUNES mène le projet Médiation Sociale vers les Seniors (M2S) sur 3 sites Hlm, occupés en majorité par des ménages de plus de 60 ans. Porté par une équipe de 6 professionnel(le)s, couvrant plus de 400 logements, ce dispositif permet le repérage des seniors isolés ainsi que des personnes qui les accompagnent au quotidien, pour les orienter si besoin, vers les services institutionnels et associatifs adéquats.

L'association régionale Hlm PACA & Corse a accompagné la mise en œuvre de cette démarche dans le cadre d'un partenariat élargi avec les bailleurs sociaux concernés, la Conférence des financeurs des Bouches-du-Rhône, Gérontopôle Sud, Malakoff Humanis, AG2R La Mondiale, France Médiation.

En découvrir + : [Présentation](#) / [Témoignage](#)

